


Remboursement par produit: 14.03.2019
Paielement: CHF 1'000.00
Goupon: CHF 22.00
 (L'impôt anticipé fédéral sera déduit)

Termsheet en date du 12.03.2019

Offre au Public: CH
 Optimisation de la performance
 Gamme de produits de ASPS: 1230
 Impôt anticipé suisse

8.80% p.a. Multi Barrier Reverse Convertible sur Adidas, Coca-Cola, McDonalds, VISA

Observation continue de la barrière pour chacun des sous-jacents | Remboursement par anticipation au gré de l'émetteur | Quanto CHF

Date de constatation finale 23.09.2019; émis en CHF; Non coté

ISIN CH0366636014 | Numéro de valeur 36663601

Les investisseurs potentiels doivent lire la section «Risques significatifs» en section III de la termsheet ainsi que la section «Risk Factors» (Facteur de risque) du programme d'émission relatif à ce produit.

Ce produit est un instrument dérivé financier de droit suisse. Il ne peut être considéré comme une part d'un placement collectif au sens des articles 7 ss. de la Loi fédérale sur les Placements Collectifs de Capitaux (LPCC) et n'est donc pas enregistré ni surveillé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la LPCC.

En outre, les investisseurs sont soumis au risque de crédit de l'émetteur.

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 1156 du Code suisse des obligations (CO).

I. DESCRIPTION DU PRODUIT

Anticipation de l'investisseur

Les sous-jacents se négocient à un cours stable ou légèrement en hausse.

L'évènement de barrière n'aura pas lieu.

Description du produit

Ce produit offre aux investisseurs un coupon quelle que soit la performance des produits sous-jacent, pendant toute la période, associé à une protection conditionnelle à la baisse. Si un évènement de barrière n'A PAS eu lieu, l'investisseur recevra la valeur nominale à la date de remboursement. Si un évènement de barrière a eu lieu mais que tous les sous-jacents terminent à la date de constatation final au-dessus de leur cours de constatation initial, l'investisseur recevra à la date de remboursement, un paiement équivalent à la valeur nominale. Dans les autres cas, le remboursement du produit à échéance dépendra de la valeur du sous-jacent avec la plus mauvaise performance, comme décrit dans la section «Remboursement».

L'émetteur a droit au remboursement anticipé, selon les conditions décrites dans la section «Remboursement anticipé».

SOUS-JACENTS

Sous-jacent	Bourse de référence	Ticker Bloomberg	Cours de constatation initial (100%)*	Barrière (69.00%)*	Prix d'exercice (100.00%)*	Rapport de conversion (Taux de Conversion)
ADIDAS AG	Xetra	ADS GY	EUR 190.15	EUR 131.20	EUR 190.15	TBA**
COCA-COLA CO/THE	NYSE	KO UN	USD 43.09	USD 29.73	USD 43.09	TBA**
MCDONALD'S CORP-REG	NYSE	MCD UN	USD 160.53	USD 110.77	USD 160.53	TBA**
VISA INC	NYSE	V UN	USD 134.53	USD 92.83	USD 134.53	TBA**

DÉTAILS DU PRODUIT

Numéro de valeur	36663601
ISIN	CH0366636014
Prix d'émission	100.00%
Taille d'émission	CHF 10'000'000 (peut être augmentée à tout moment)
Valeur nominale	CHF 1'000
Devise de paiement	CHF
Protection de la devise	Quanto CHF
Coupon	8.80% p.a.
	Le coupon est la somme de deux composantes aux fins de la fiscalité suisse:
	Composante d'intérêts 0.00% p.a.
	Composante liée à la prime de l'option 8.80% p.a.

* les niveaux sont exprimés en pourcentage du Cours de constatation initial

** sera déterminé à la date de constatation final

Souscription 11.06.2018 - 21.06.2018	Observation de la barrière 21.06.2018 - 23.09.2019	Barrière Adidas (69.00%)	Barrière Coca-Cola (69.00%)	Barrière McDonalds (69.00%)	Barrière VISA (69.00%)	Date d'Observation 11.12.2018
Date d'Observation 11.03.2019	Date d'Observation 11.06.2019	Date de constatation finale 23.09.2019	Date de remboursement 02.10.2019			

Montant(s) du coupon et date(s) de paiement du coupon

Si aucun remboursement anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) montant(s) du coupon par produit sera/seront payé(s) dans la devise de paiement à la/aux date(s) déterminée(s) de paiement du coupon. La convention suivante relative aux jours ouvrables s'applique.

CHF 22.00 payé le 14.09.2018
CHF 22.00 payé le 14.12.2018
CHF 22.00 payé le 14.03.2019
CHF 22.00 payé le 14.06.2019
CHF 22.00 payé le 02.10.2019

DATES

Début de la souscription	11.06.2018
Fin de la souscription	21.06.2018 14:00 CEST
Date de constatation initiale	21.06.2018
Date d'émission	02.07.2018
Dernier jour de négociation	23.09.2019
Date de constatation finale	23.09.2019 (sous réserve des dispositions en cas de perturbation du marché)
Date de remboursement	02.10.2019 (sous réserve des dispositions en cas de perturbation du paiement)

Dates de constatation de remboursement anticipé et de remboursement anticipé

	Date d'observation de remboursement anticipé	Date de remboursement anticipé	
1	11.12.2018	14.12.2018	NON RAPPELÉ
2	11.03.2019	14.03.2019	RAPPELÉ
3	11.06.2019	14.06.2019	

Si l'une des dates de constatation de remboursement anticipé définies ci-dessus n'est pas un jour de négociation pour un certain sous-jacent, la date de constatation de remboursement anticipé sera le prochain jour de négociation pour le sous-jacent respectif. Les conditions et termes généraux du programme s'appliquent également aux dates de constatation de remboursement anticipé comme si elles étaient des dates de constatation finale. Si l'une des dates de remboursement anticipé définies ci-dessus n'est pas un jour ouvrable, le prochain jour ouvrable sera utilisé.

REMBOURSEMENT

Si aucun remboursement anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) montant(s) du coupon par produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la date respective de paiement du coupon. De plus, l'investisseur est en droit de recevoir de l'émetteur à la date de remboursement par produit:

Scénario 1 Si un événement de barrière n'a pas eu lieu, l'investisseur recevra un paiement dans la devise de paiement d'un montant égal à:
Valeur nominale

Scénario 2 Si un événement de barrière A EU LIEU et

- Si le Cours de constatation finale du sous-jacent avec la plus mauvaise performance est égal ou inférieur au Prix d'exercice respectif, l'investisseur recevra un nombre (i.e. rapport de conversion) du sous-jacent avec la plus mauvaise performance par produit. Toute fraction de titres potentielle par valeur nominale sera payée en espèces, basé sur le cours de constatation final. Fractions des sous-jacents ne seront pas cumulée.
- Si le Cours de constatation finale du sous-jacent avec la plus mauvaise performance est supérieur au Prix d'exercice respectif, l'investisseur recevra un paiement dans la devise de paiement d'un montant égal à:
Valeur nominale

Cours de constatation initial Cours de clôture officiel du sous-jacent à la date de constatation initiale à la bourse de référence, comme raisonnablement déterminé par l'agent de calcul.

Cours de constatation final Cours de clôture officiel du sous-jacent à la date de constatation finale à la bourse de référence, comme raisonnablement déterminé par l'agent de calcul.

La plus mauvaise performance Pour chaque sous-jacent la performance est calculée en divisant le cours de constatation final par le cours de constatation initial. La plus mauvaise performance correspond à la valeur la plus basse ainsi calculée, comme raisonnablement déterminé par l'agent de calcul.

Évènement de barrière Un Évènement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque, au cours de chaque Jour de négoce pendant la Période d'observation Barrière (observation continue), le prix d'un ou de plusieurs Sous-jacents est négocié au niveau de ou au dessous de leur Barrière respective comme raisonnablement déterminé par l'Agent de calcul.

Remboursement anticipé A chaque Date d'observation de remboursement anticipé, l'Émetteur a le droit, mais pas l'obligation de rappeler le produit pour un remboursement anticipé à la Date de remboursement anticipé respective.

À la Date de remboursement anticipé respective, l'investisseur recevra un paiement dans la Devise de paiement d'un montant égal à la Valeur Nominale, plus le Montant du coupon pour la Date de paiement du coupon respective. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué.

Période d'observation de la barrière 21.06.2018 - 23.09.2019

Rapport de conversion (Taux de Conversion) Valeur nominale divisée par le prix d'exercice exprimée en valeur absolue dans la devise sous-jacente appropriée et convertie si nécessaire dans la devise de paiement en utilisant le taux de change.

Taux de change Le taux de change à appliquer pour convertir la devise du sous-jacent appropriée en devise de paiement est celui qui apparaît sur la page Bloomberg «BFX» à 10 h 00 heure locale à New York, respectivement pour les sous-jacents avec la bourse connexe située dans la région Asie-Pacifique à 16 h 00 heure locale à Hong Kong à la date de constatation final, tel que raisonnablement déterminé par l'agent de calcul.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Émetteur	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse (Notation: Fitch BBB- avec perspectives positives, l'autorité de surveillance: FINMA)
Gestionnaire	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Agent de calcul	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Service de paiement	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Commissions de distribution	Jusqu'à 0.80% p.a. (y compris la TVA, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section «Rémunérations des tiers» ci-dessous et aux «General Terms and Conditions» du programme.)
Cotation/bourse	Non coté
Marché secondaire	Les indications du cours journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.leonteq.com , Refinitiv [SIX Symbol]=LEOZ ou [ISIN]=LEOZ et Bloomberg [ISIN] Corp ou LEOZ.
Mode de cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés dirty, c'est-à-dire que les intérêts courus sont inclus dans les prix.
Type de cotation	Les cours du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
Méthode de calcul des intérêts	30/360; non ajusté; intérêts courus pendant chaque période de coupon (date de début incluse et date de fin exclue)
Type de règlement	Règlement en nominal ou remise de sous-jacents
Investissement minimum	CHF 1'000
Négoce minimum	CHF 1'000
Restrictions de vente	Aucune démarche n'a été ou ne sera effectuée pour autoriser une offre au public des produits ou la possession ou la distribution de toute documentation relative à une offre relative aux produits dans toute juridiction ou une telle action est requise. Par conséquent, toute offre, vente, ou livraison des produits, ou distribution ou publication de documentation d'offre relative aux produits, ne peut être effectuée que dans, ou à partir de toute juridiction autorisée conformément aux lois et réglementations applicables, ceci n'imposant aucune obligation de la part des parties à l'émission ou de l'agent de calcul. Certaines limitations résultant de restrictions légales sur la communication et les activités transfrontalière sur les produits peuvent exister, et les informations y afférentes demeurent réservées. Les juridictions les plus importantes dans lesquelles les produits ne peuvent pas être distribués dans le cadre d'une offre au public sont l'Espace Economique Européen (EEE), le Royaume-Uni, Hong Kong et Singapour. Les produits ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis, ou auprès, pour le compte ou au bénéfice, d'un ressortissant des Etats-Unis (tel que défini dans la réglementation S). Des informations détaillées sur les restrictions de vente sont disponibles dans le programme sur le site www.leonteq.com .
Chambre de compensation	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
Dépositaire	SIX SIS SA
Offre au Public	Suisse
Forme	Titre dématérialisé
Droit/ juridiction applicable	Suisse / Zurich

Dans le présent document les termes "partie(s) à l'émission" désigne l'émetteur, comme défini dans la section «Informations générales»

IMPÔTS SUISSES

Droit de timbre suisse	Au regard du droit de timbre suisse, le produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre suisse (TK22). La livraison éventuelle des valeurs sous-jacentes est en principe soumise au droit de timbre suisse.
Impôt fédéral direct suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse)	Pour les investisseurs privés dont le domicile fiscal se trouve en Suisse et qui détiennent ce produit dans le cadre de leur patrimoine personnel, la composante d'intérêts du coupon à la date du paiement est soumise à l'impôt fédéral direct. La composante prime de l'option consitue quant à elle un gain en capital non imposable. L'imposition sur le revenu aux niveaux cantonal et communal peut différer du traitement fiscal lié à l'impôt fédéral direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition sur le revenu est identique.
Impôt anticipé suisse	Le(s) composant(s) suivant(s) du produit est/sont soumis à l'impôt anticipé suisse: la composante d'intérêts du coupon à sa date de paiement respective

La norme internationale relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 entre la Suisse, l'UE, l'Australie, Jersey, Guernesey, l'île de Man, l'Islande, la Norvège, le Japon, le Canada et la Corée du Sud. La Suisse négocie également l'introduction de l'EAR avec d'autres pays. Dans ce contexte, l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'UE ainsi que les accords sur l'imposition à la source conclus avec le Royaume-Uni et l'Autriche ont été abrogés.

Ces informations fiscales ne sont juridiquement pas contraignantes. Elles ont uniquement pour but de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales suisses liées au produit à la date d'émission. La législation fiscale et la pratique des administrations fiscales peuvent changer à tout moment, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout investisseur actuel ou futur de s'enquérir auprès de son conseiller fiscal des conséquences fiscales suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'extinction, l'exercice ou le remboursement d'un produit pourrait avoir à son égard. Les parties à l'émission et le gestionnaire déclinent toute responsabilité en relation avec les conséquences fiscales liées à ces acquisitions.

Informations relatives à l'imposition sur le plancher obligataire («bondfloor»)

Dans le cas où le produit serait composé d'un plancher obligataire (comme défini dans les sections «Détails du produit» et «Impôts suisses» de la termsheet), toutes les informations mises à jour sur le plancher obligataire sont disponibles sur le site de l'Administration Fédérale des Contributions (AFC): www.ictax.admin.ch. Si le produit est libellé dans une monnaie autre que le franc suisse (CHF), les investisseurs doivent savoir que pour des raisons fiscales la valeur du plancher obligataire sera convertie en CHF au moment de l'émission/de l'acquisition ainsi qu'au moment de la vente/du remboursement du produit. Par conséquent, l'investisseur est soumis au risque de change au regard du calcul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt

anticipé suisse, le cas échéant. Toutefois, l'impôt anticipé sur le plancher obligataire s'applique uniquement lorsque ledit plancher à la date de remboursement (en %) est supérieur au plancher à la date d'émission (%).

Informations relatives au FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act)

Tous les paiements issus de ce produit peuvent être soumis à une retenue à la source (par exemple à la retenue à la source basée sur le FATCA ou 871(m) de la loi fiscale des Etats-Unis). Tous les paiements dus sous ce produit sont effectués déduction faite de ce type d'impôts ou de taxes. Au cas où, en vertu du paragraphe 871(m) de la loi fiscale des Etats-Unis, une somme serait déduite ou retenue sur des versements d'intérêts, de remboursements ou autres paiements, ni l'émettrice ni un agent-payeur ni toute autre tierce partie n'est tenu en raison de ladite déduction ou retenue de procéder à un paiement additionnel. Par conséquent, l'investisseur recevrait un montant nettement inférieur à celui dont il aurait bénéficié sans la déduction ou retenue.

DOCUMENTATION DU PRODUIT

La termsheet indicative comprend les informations nécessaires à un prospectus préliminaire simplifié conformément à l'article 5 de la Loi fédérale suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux (« LPCC »). La termsheet qui sera disponible au plus tard à la date d'émission, ainsi que la termsheet finale (« Final Termsheet ») comprennent les informations nécessaires à un prospectus simplifié définitif conformément à l'article 5 de la LPCC. La termsheet contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le produit et a un but exclusivement informatif. **Seuls la termsheet finale (« Final Termsheet ») et le programme d'émission et d'offre de l'émetteur correspondant valable à la date de constatation initiale et contenant toutes les conditions dans sa dernière version (le « Programme ») forment la documentation complète et juridiquement contraignante relative au produit (la « documentation du produit »).** Ainsi, la termsheet finale (« Final Termsheet ») doit toujours être lue avec le Programme. Les termes utilisés dans la termsheet finale (« Final Termsheet »), mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est donné dans le Programme. **Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la termsheet finale et le programme en anglais sont juridiquement rattachés.**

Les avis aux investisseurs concernant le produit doivent être valablement fournis aux investisseurs, conformément aux conditions générales du programme. De plus, tout changement concernant les conditions générales du produit sera publié sur la termsheet sur le site www.leonteq.com dans la section « Produits » ou, pour les produits cotés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la SIX Exchange Regulation AG. Les avis aux investisseurs concernant les parties à l'émission seront publiés dans la section « A propos de nous » sur le site www.leonteq.com et/ou sur le site de la partie à l'émission concernée.

Dans la mesure où cette publication contient des informations relatives à un produit d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP), un document d'information clé conforme au règlement (UE) n°1286/2014 (réglementation PRIIPs) est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : www.priipkidportal.com

La documentation relative au produit peut être commandée gratuitement pendant toute la durée de vie du produit auprès du gestionnaire, à l'adresse suivante: Europaallee 39, 8004 Zurich (Suisse), par téléphone (+41-(0)58-800 1000*), fax (+41-(0)58-800 1010) ou e-mail (termsheet@leonteq.com). Veuillez noter que tous les appels effectués vers les numéros marqués d'un astérisque (*) sont enregistrés. L'utilisation de ce numéro vaut accord de votre part quant à son enregistrement.

II. PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES

Le produit relève de la catégorie « Optimisation de la Performance » ce qui signifie qu'il y a une limite supérieure au profit qu'un investisseur peut réaliser avec ce produit. Lors du remboursement l'investisseur peut recevoir un montant maximum correspondant à son capital investi (hors frais de transaction ou autres), majoré de paiements supplémentaires (garantis et / ou conditionnels), tels que des paiements de coupon, de participation, de primes ou autres.

En ce qui concerne les risques de perte, l'investisseur est exposé à l'évolution négative du/des sous-jacent(s), particulièrement si le produit a perdu toute protection conditionnelle du capital (p. ex. barrière, prix d'exercice). Cela peut (même si un événement stop-loss a eu lieu) conduire à une perte partielle ou totale de l'investissement.

Veuillez vous référer aux sections « Description du produit » et « Remboursement » pour obtenir des informations plus détaillées sur les caractéristiques de ce produit.

III. RISQUES SIGNIFICATIFS

FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AU PRODUIT

Le risque de perte relatif à ce produit est similaire à un investissement dans le sous-jacent affichant la plus mauvaise performance. Ainsi, l'investisseur pourrait perdre l'intégralité du capital investi si un événement de barrière avait lieu et si la valeur du sous-jacent avec la plus mauvaise performance devenait nulle. En cas de livraison de titres sous-jacents la banque dépositaire de l'investisseur peut facturer des frais de transaction.

FACTEURS DE RISQUE ADDITIONNELS

Les investisseurs éventuels doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature de ce produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère adéquat de l'investissement dans le produit à la lumière de leurs propres situation et conditions financières. Le produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel de n'avoir aucune valeur à l'échéance. Les investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le produit. Les investisseurs potentiels doivent considérer les facteurs de risque importants suivants et se référer à la section « Risk Factors » du programme pour obtenir des détails sur tous les facteurs de risque à prendre en compte.

Ce produit est un produit structuré qui comprend des éléments dérivés. Les investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce produit est adéquat pour leur portefeuille à la lumière de la situation financière, de l'expérience d'investissement et des objectifs d'investissement de l'investisseur.

Les conditions générales du produit peuvent être sujettes à modification pendant la durée de vie du produit, comme prévu dans le programme.

Les investisseurs dont la devise habituelle n'est pas la devise dans laquelle le remboursement du produit est effectué doivent être conscients du risque de change. La valeur du produit peut ne pas correspondre à celle du/des sous-jacent(s).

Risques de marché

Les performances globales des valeurs mobilières dépendent principalement de l'évolution des marchés de capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la conjoncture économique mondiale ainsi que par les conditions politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou la volatilité peuvent avoir un impact négatif sur la valorisation du sous-jacent ou du produit. Il existe également le risque que des perturbations de marché se produisent (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou que d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée de vie des produits ou à leur échéance, affectant les sous-jacents concernés et/ou leurs bourses ou marchés liés. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits.

Aucun paiement de dividendes

Ce produit ne confère aucun droit sur des droits et / ou paiements liés au sous-jacent, tels que des paiements de dividendes, sauf mention contraire explicite dans les présentes, et, par conséquent, sans préjudice de tout coupon ou versement de dividendes prévu dans cette termsheet, ne génère aucun revenu courant. Cela signifie que les pertes potentielles de la valeur du produit ne peuvent pas être compensées par d'autres revenus.

Risques de crédit des parties à l'émission

Les investisseurs supportent le risque de crédit des parties à l'émission du produit. Les produits constituent des obligations non subordonnées et non garanties de la partie à l'émission concerné et sont de rang égal à toutes les obligations présentes et futures de cette partie à l'émission. L'insolvabilité d'une partie à l'émission peut conduire à une perte totale ou partielle du capital investi.

Marché secondaire

L'émetteur et/ou le gestionnaire ou toute tierce partie nommée par l'émetteur, selon le cas, entend, dans des conditions normales de marché, proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur pour les produits (comme indiqué dans la section «Informations générales»). Toutefois, l'émetteur et/ou le gestionnaire, selon le cas, ne s'engagent pas fermement à fournir des liquidités au moyen des cours acheteur et vendeur et n'assument aucune obligation légale quant à la cotation de tels prix ou en rapport avec le niveau de détermination de tels prix. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur et/ou le gestionnaire n'est/ne sont pas en situation de réaliser des transactions de couverture (hedging transactions), ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'émetteur et/ou du gestionnaire.

Risque de liquidité

Il se peut qu'un, ou le cas échéant, plusieurs sous-jacent(s) soi(en)t ou devienne(nt) illiquide(s) pendant la durée de vie du produit. L'illiquidité d'un sous-jacent peut conduire à de plus grands écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur du produit et/ou à une période de temps prolongée pour l'achat et/ou la vente du sous-jacent afin d'acquiescer, de liquider ou de céder des actifs ou des opérations de couverture ou de réaliser, récupérer ou payer le produit desdits actifs ou opérations de couverture qui pourrait impliquer le report du remboursement ou de la livraison ou la modification du montant du remboursement, comme raisonnablement déterminé par l'agent de calcul.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES/DISCLAIMER

Surveillance prudentielle

Leonteq Securities AG est agréée en tant que négociant en valeurs mobilières et est soumis à une surveillance prudentielle par la FINMA.

Conflits d'intérêts

Les parties à l'émission et/ou le gestionnaire et/ou des tiers agissant en leur nom, selon le cas, peuvent, pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou acheter ou vendre, être un teneur de marché ou être actif des deux côtés du marché en même temps, pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents aux produits auxquels ce document fait référence. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction menées par l'émetteur et le gestionnaire et/ou la tierce partie nommée peuvent avoir un impact sur le prix du sous-jacent et affecter la vraisemblance du franchissement d'une éventuelle barrière.

Rémunérations des Tiers

Dans certaines circonstances, l'émetteur et/ou le gestionnaire peuvent vendre le produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au prix d'émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section «Informations générales»). Pour les produits à durée indéterminée (produits open-end), il convient de procéder à une répartition linéaire des frais sur dix ans.

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et le service relatifs aux produits, l'émetteur et/ou le gestionnaire peuvent être amenés à payer des commissions à ces tierces parties.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Paiement d'un coupon

Si le produit prévoit le paiement d'un coupon, l'investisseur n'est en droit de recevoir le paiement de ce coupon que s'il a acheté/n'a pas vendu le produit au plus tard le jour ouvrable précédant, respectivement la coupon ex-date correspondante pour le prix alors en vigueur.

Absence d'offre

La termsheet indicative est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une offre, ni une incitation à présenter une offre d'achat de produits financiers.

Absence de déclaration

L'émetteur, le gestionnaire et toute tierce partie agissant en leur nom ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie quant aux informations contenues dans le présent document et qui proviennent de sources indépendantes.

POUR LA DISTRIBUTION EN SUISSE

Leonteq Securities AG

Europaallee 39
8004 Zurich, Suisse
Tél: +41 58 800 1111
termsheet@leonteq.com
www.leonteq.com

POUR LA DISTRIBUTION DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

Leonteq Securities (Europe) GmbH

Goetheplatz 2
60311 Frankfurt, Allemagne
Tél: +49 69 970 979 900
www.leonteq.de

SUCCURSALES

Leonteq Securities (Europe) GmbH

Paris Branch
40 Rue la Pérouse
75116 Paris, France
Tél: +33 (0)1 40 62 79 38
www.leonteq.fr

Leonteq Securities (Europe) GmbH

London Branch
108 Cannon Street
London EC4N 6EU, United Kingdom
Phone: +44 (0)207 467 5350
www.leonteq.co.uk